

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**Séance du 08 novembre 2022

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 25/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CALDAIROU Henri, Maire.

Présents : Bornard J. - Caldairou H. - Chivot D. - Forrat C. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Tournillac C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Forrat C.
Roux C. représenté par Caldairou H.
Ticky Monekosso H. représentée par Jeambenoit E.

Secrétaire de Séance : Forrat C.

Délibération : 2022-039**Objet : Charges de fonctionnement des écoles - Année scolaire 2021/2022.**

Le Maire présente à, l'Assemblée Délibérante, le récapitulatif des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2021/2022.

Il précise que le coût par enfant scolarisé, s'élève à **1 307.25 €**.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal,

Décide :

- D'approuver ce récapitulatif des charges, qui sera joint à la présente délibération ;
- D'établir les titres de recettes pour les enfants des communes voisines fréquentant l'école de Chanay.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Henri CALDAIROU

Le secrétaire de séance,
Céline FORRAT

pokey



Forrat



Mairie de CHANAY

01420 CHANAY

☎ 04/50/59/50/38

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2021/2022

Charges d'exploitation courante

Nature de la dépense	Total (en €)
<i>Assurance</i>	1 081,57
<i>Chauffage</i>	8 288,68
<i>Electricité</i>	1 495,91
<i>Eau</i>	472,62
<i>Extincteur</i>	124,65
<i>Fourniture scolaire</i>	3 764,87
<i>Fourniture d'entretien et divers</i>	1 438,91
<i>Entretien du bâtiment</i>	1 734,00
<i>Copieur et parc informatique</i>	10 485,08
<i>Transport scolaire</i>	2 340,08
<i>Téléphonie et frais postaux</i>	976,73
<i>Activité / Animation</i>	273,10
Total	33 003,74

Frais de personnel

<i>ATSEM et agent périscolaire</i>	41 231,89 €
<i>Ménage</i>	5 476,63 €
<i>Technique</i>	3 685,26 €
<i>Administratif</i>	2 903,02 €
Total	50 660,34 €

Total général	83 664.08 €
----------------------	--------------------

Nombre d'élèves : 64

Coût par élève : 1 307,25 €

Pour la commune de SURJOUX/LHOPITAL : 7 élèves soit 9 150,75 €

Le Maire,
Henri CALDAIROU

PO
ref

